manière d'envisager la position de la chambre vis-à-vis du gouvernement après qu'elle lui out exprimé aussi explicitement son approbation. D'autres membres de cette chambre envisagent la position sous un autre point de vue et prétendent qu'ils ne se voient en rien tenus d'acquiescer même au principe et encore bien moins aux détails de la mesure. (Ecoutez!) Après que l'administration fut montée au pouvoir, un incident se produisit qui, sans avoir d'importance nationale, ne doit pas cependant être passé sous silence et que l'aurais mauvaise grâce d'oublier, je veux parler de l'excursion aux provinces maritimes, projetée et organisée par deux représentants de notre plus grand chemin de fer, MM. FERRIER et BRYDGES (Applaudissements.) On a dit tant de mal de ces deux messieurs que je me crois obligé d'en dire du bien Quarante députés de cette aujourd'hui. chambre, vingt-cinq du conseil législatif et quarante autres personnes appartenant au journalisme et à d'autres professions en Canada, prirent part à cette excursion. Un si grand nombre de canadiens n'avaient jamais si minutieusement visité les provinces d'en-bas, et jamais celles-ci n'avaient vu auparavant un si grand nombre de canadiens. La réception dont nous fûmes l'objet surpasse en cordialité tout ce que l'on peut en dire. Partout se manifestèrent les sentiments les plus favorables à l'union; aussi, m'est-il pénible de voir aujourd'hui que parmi ceux qui applaudissaient d'abord au projet, alors qu'il n'était que théorique, plusieurs aient changé d'avis depuis qu'il est placé devant cette chambre sous une forme tangible, et je crains bien qu'ils n'agissent pas suivant leur déclaration d'alors. Il pourrait se faire cependant que le contraire arrive, mais ce serait tout de même une manière assez singulière d'en agir. (Rires). Ces choses se passaient en août; le mois suivant eut lieu la conférence de Charlottetown, puis en octobre celle de Québec, et enfin les délégués purent en novembre parcourir le Canada et faire plus ample connaissance avec ses institutions et ses progrès en tout genre. C'est donc quatre mois sur huit, à partir du jour où nous nous engageames devant la chambre à régler cette question, que nous avons consacrés à l'étude et à l'accomplissement de cette grande idée. Puisque je parle de la conférence, me sera-t-il permis, M. l'ORATEUR, d'exprimer les sentiments de haute estime que les délégués des provinces d'en-bas m'ent inspirés durant les nombreuses heures où nous sommes venus nous asseoir ensemble autour

de la table de nos délibérations? (Applaudissements.) Ayant eu à me rendre à Montréal un jour ou deux avant le banquet, un citoyen haut placé de cette ville me fit d'un air assex emphatique la question suivante :- " Quelle espèce de gens sont ces délégués d'en-bas?"-Je lui répondis ce que je répète ici,-qu'ils étaient comme corps des hommes les plus distingués et les plus supérieurs qu'aucun jeune pays pût produire, -et que plusieurs d'entr'eux pouvaient soutenir la comparaison en capacités et en connaissances avec les membres les plus remarquables des communes d'Angle-De même que notre gouvernement contenait des représentants de l'ancienne opposition et de l'ancien ministère, de même leur délégation était composée d'à peu près autant de membres de la gauche que de la Il m'est droite des diverses provinces. impossible d'espérer jamais voir réuni à la même table de délibérations un assemblage d'hommes plus studieux, plus attachés à leurs droits et en même temps plus équitables pour ceux des autres, plus féconds dans la discussion, plus aimables dans les relations et plus disposés qu'eux à faire ce qui est bien et juste. (Applaudissements.) Pourquoi insister davantage sur ce sujet? N'ont-ils pas été vus et entendus dans toutes nos principales villes, et celui qui les a connus une fois n'a-t-il pas été fier d'appartenir avec eux au même pays et d'espérer que bientôt il pourrait les appeler "concitoyens" de fait comme de nom. (Applaudissements.) Ce fut donc à la suite de cette combinaison d'esprits distingués, et de cette coalition de chefs sans cesse opposés jusqu'à ce jour, - à la suite de cette suspension d'armes entre les partis de chaque province, après tous ces travaux et tous ces sacrifices et après que tous les obstacles antérieurs eurent été tous vainous,-que le traité fut conclu et signé par nous tous. Les propositions qu'il renferme ont soulevé de fortes objections, et c'est l'hon. député de Chatcauguay qui nous rappelait, l'autre soir, que nous n'avions pas le pouvoir et la faculté de conclure des traités. Pour répondre à cette observation, je dois dire qu'en certains cas, le gouvernement impérial a concédé à ces provinces le droit d'agir simultanément, comme dans le cas du traité de réciprocité par exemple; et, à propos de la question actuelle, on connaît la dépêche impériale adressée en 1862 au lord MULGRAVE, comme gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, qui autorise les hommes publics des colonies à s'entendre